



MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE

(Communes fusionnées)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-ARANCE- GOUZE-LENDRESSE

SÉANCE DU 18 juin 2019

Le dix-huit juin deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de Mme PALIS Estelle, 1^{ère} Adjointe.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA.

Étaient absents excusés : M. CLAVE Jacques, Mmes BAZIARD, et POLHER

Procuration : Pascal SALEFRANQUE donne pouvoir à Véronique ETCHART

Secrétaire de séance élue : M. LOQUET Patricia.

1) **OBJET : AMENAGEMENT DE LA MONTEE DE MONT : ATTRIBUTION DU LOT 4 ABATTAGE ELAGAGE**

Madame PALIS rappelle à l'assemblée qu'une mise en concurrence des entreprises dans le cadre de l'aménagement de la montée de Mont a été lancé le 16 avril 2019 via le site eadministration64.fr.

Ce marché comptait 5 lots :

- Lot 1 VRD
- Lot 2 Espaces verts
- Lot 3 Revêtement de sol
- Lot 4 Abattage et élagage
- Lot 5 Eclairage

La commission d'appel d'offre a ouvert les plis le 09 mai 2019.

Pour le lot 4 Abattage et élagage, pour lequel deux offres ont été reçus, l'analyse des offres a classé l'entreprise CLAVÉ Yves SARL en première position en fonction des critères retenus lors de la consultation (Valeur Technique des offres 45 %, Prix des prestations 40 %, Qualité environnementale 5 % et Planning d'exécution des offres 10%) pour un montant de 36 248,00 € HT.

Madame PALIS propose au conseil municipal de retenir l'entreprise Clavé Yves SARL.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé la première adjointe et après en avoir largement délibéré,

- DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise CLAVÉ Yves SARL pour le montant indiqué de 36 248,00 euros H.T.

- DESIGNER Madame Estelle PALIS aux fins de signer les documents se rapportant à cette attribution, notamment le marché public et ses éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires votés et du montant maximum du marché.
- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

Questions diverses :

Saisine du Conseil Municipal de Madame Trouilh Haget, administrée de Gouze au nom d'un collectif demandant le devenir du bassin d'écrêtement de l'Henx

Mme PALIS lit le courrier reçu par le Maire et les Maires Délégués ce jour et fait circuler les pièces jointes au courrier aux membres du Conseil.

Elle précise que sans attendre la séance du Conseil Municipal de ce soir les services de la commune ont saisi ce jour la Communauté de Communes de Lacq Orthez compétente depuis le 1er janvier 2018, pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). L'intercommunalité a saisi le syndicat intercommunal du gave de Pau à qui cette compétence a été transférée.

Les élus rappellent que le financement du bassin écrêteur de l'Henx avait prévu par la commune de Mont. Mais le positionnement du bassin écrêteur étant sur Lacq, la commune n'avait très peu d'influence sur la négociation des emprises foncières de ce bassin situé sur Lacq.

La compétence ayant depuis été transférée, ils s'engagent à rappeler au syndicat mixte du gave de Pau, la nécessité de relancer le projet.

Par retour de mail ce jour, les techniciens de la CCLLO informent le Conseil qu'ils ont prévus une rencontre avec ceux du syndicat la semaine prochaine. Le compte rendu de leurs travaux sera fait au Conseil Municipal.

Séance close à 19h00